

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue les 10 et 11 janvier 2012 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a :

- adopté le compte rendu de la séance plénière du 13 décembre 2011, ainsi que les avis et décisions correspondants
- entendu le Président faire le point sur la préparation du colloque du 14 février 2012 qui se déroulera au Centre des congrès d'Issy-les-Moulineaux
- adopté, après un nouvel échange sur l'apprentissage et les périodes de césure, la version 2012 de R&O présentée par Philippe MASSE.
- approuvé la proposition du Bureau, présentée par Corinne CABASSUD, relative aux compositions de différentes missions, hors suivi périodique.

Enfin, la Commission a donné des avis:

1/ Suivi périodique de l'Île-de-France – Académie de Paris (habilitation à compter de la rentrée 2012)

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

Après avoir pris acte des modifications statutaires, notamment celle ayant supprimé les instituts internes créés par arrêté ministériel, la Commission donne les avis suivants, relatifs aux demandes de renouvellement et de créations :

a - En formation continue, hors temps de travail

A Paris et dans certains centres associés en France, au Liban et au Maroc pour certaines spécialités

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers* dans les 6 spécialités – *Construction et aménagement – Énergétique – Informatique – Mécanique – Mesure-analyse – Sécurité sanitaire.*

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers* dans les 3 spécialités – *Chimie - Matériaux – Sciences et technologies nucléaires.*

Avis favorable, à l'habilitation, pour 6 ans, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers* dans les 3 spécialités – *Mécatronique – Systèmes électriques – Systèmes électroniques.*

Avis favorable, à l'habilitation, pour 3 ans, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers* dans les 6 spécialités - *Agroalimentaire – Bioinformatique – Génie biologique – Génie des procédés –Systèmes automatisés – Télécommunications et réseaux.*

Avis défavorable à l'habilitation d'une nouvelle formation en spécialité *Génie industriel*

Le CNAM devra transmettre à la Commission, en juillet 2015, un rapport intermédiaire relatif aux spécialités *Énergétique* et *Mécatronique*

b - En formation initiale sous statut d'apprenti et (éventuellement) en formation continue

La Commission note la volonté du CNAM de développer les formations en alternance, tant à Paris que dans les centres régionaux. Elle prend acte de la nécessité, notamment compte tenu des moyens pédagogiques limités dont disposent les centres régionaux, d'établir des conventions pédagogiques avec des établissements d'enseignement supérieur. Mention de ces conventions peut être portée sur les diplômes si la contribution correspondante est significative (au moins égale au quart des enseignements dispensés).

.../...

A Paris

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Mécanique, en partenariat avec l'ITII Île-de-France

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Systèmes électriques (nouvel intitulé), en partenariat avec l'ITII Île-de-France.

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Systèmes électroniques (nouvel intitulé), en partenariat avec l'ITII Île-de-France.

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique, en partenariat avec l'AFIA

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Maintenance de véhicules, en partenariat avec l'AFISA

Avis défavorable au renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, en convention avec l'École nationale supérieure des mines de Paris et l'Université Paris-VII, spécialité Énergétique, en partenariat avec ISUPFERE.

Le recrutement d'apprentis prévu pour la rentrée 2012 sera le dernier.

Avis favorable, à l'habilitation, pour 3 ans, à délivrer les titres suivants :

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Aéronautique et spatial, en partenariat avec Ingénieurs 2000

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie industriel, en partenariat avec l'ITII Île-de-France.

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Sciences et technologies nucléaires, en partenariat avec l'ITII Île-de-France

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Systèmes électriques, en partenariat avec Ingénieurs 2000

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Systèmes électroniques.

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Gestion des transports ferroviaires.

Dans le cadre du centre régional d'Alsace

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique, en partenariat avec l'ITII Alsace*

Dans le cadre du centre régional de Champagne-Ardenne

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Construction et aménagement (nouvel intitulé), en partenariat avec l'IIT-BTP Champagne-Ardenne*

Dans le cadre du centre régional du Limousin

Avis défavorable au renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Techniques de construction, en partenariat avec Sup'Réha.*

Le recrutement d'apprentis prévu pour la rentrée 2012 sera le dernier.

Dans le cadre du centre régional de Lorraine

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Énergétique, en partenariat avec IF3E.*

Dans le cadre du centre régional de Haute-Normandie

Avis favorable à l'habilitation, pour 3 ans, à délivrer les titres suivants :

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Énergétique, en partenariat avec l'ITII Haute-Normandie

([site d'Evreux](#))

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie industriel, en partenariat avec l'ITII Haute-Normandie

([site d'Evreux](#))

Dans le cadre du centre régional des Pays-de-la-Loire

Avis favorable, à l'habilitation, pour 3 ans, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Systèmes électriques, en partenariat avec ATEE*

([site de La Roche-sur-Yon](#))

.../...

Dans le cadre du centre régional de Picardie

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Construction et aménagement (nouvel intitulé), en partenariat avec l'IST-BTP Picardie

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique (nouvel intitulé), en partenariat avec l'ITII Picardie

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Mécanique, en partenariat avec l'ITII Picardie

(en formation initiale sur le site de Beauvais et en formation continue sur le site d'Amiens)

Avis favorable, à l'habilitation, pour 3 ans, à délivrer les titres suivants :

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Prévention des risques, en partenariat avec ISP Picardie

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Systèmes électriques, en partenariat avec l'ITII Picardie

Avis défavorable à l'habilitation d'une formation en spécialité *Génie biomédical*

Dans le cadre du centre régional de Poitou-Charentes

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Matériaux (nouvel intitulé)*, en partenariat avec l'ISIP

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie industriel (nouvel intitulé)*, en partenariat avec l'ITII Poitou-Charentes

Avis favorable à l'habilitation, pour 3 ans, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Mécatronique*.

(sites d'Angoulême et Poitiers)

Avis défavorable à l'habilitation, sur le site d'Angoulême, d'une formation en spécialité *Informatique (sciences et technologies des médias numériques)*

Dans le cadre du centre régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie industriel*, en partenariat avec l'ARFSI

Avis défavorable à l'habilitation d'une formation en spécialité *Énergétique*

Dans le cadre du centre régional Rhône-Alpes

Avis défavorable, dans l'état actuel du dossier, à l'habilitation, sur le site d'Aubenas, d'une formation en spécialité *Systèmes électriques*

c - En formation initiale sous statut d'étudiant

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Géomètre et topographe*.

(site du Mans)

Le CNAM devra transmettre à la Commission, en juillet 2015, un rapport intermédiaire relatif à la prise en compte des recommandations.

d – Diplôme de spécialisation préparé sous statut d'étudiant et en formation continue

Avis défavorable au renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'année de spécialisation Sécurité du Conservatoire national des arts et métiers*.

Le recrutement prévu à la rentrée 2012 sera le dernier.

(AVIS N° 2012/01-01)

2/ Développement de l'apprentissage et de la formation continue

Université Lille-I

Ecole polytechnique universitaire de Lille (Polytech'Lille)

Avis favorable à l'extension à l'apprentissage de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de Lille de l'Université Lille-I, spécialité Génie informatique et statistique*.

(habilitation en cours accordée, à partir de la rentrée 2010, pour 6 ans en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue – Avis N° 2010/12-03)

(AVIS N° 2012/01-02)

.../...

Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)

Avis favorable à l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard*, spécialité *Informatique*, en partenariat avec *l'ITII Franche-Comté*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

Avis favorable à l'extension à la formation continue de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard*, spécialité *Logistique industrielle*, en partenariat avec *l'ITII Franche-Comté*.

Ces habilitations ne sont accordées que pour la seule rentrée 2012. L'ensemble des formations de l'établissement, n'ayant obtenu qu'une habilitation de 3 ans lors du suivi périodique, doit être revu pour la rentrée 2013 conformément à l'avis N° 2010/12-03

(AVIS N° 2012/01-03)

3/ Création d'une nouvelle spécialité

Université de Lorraine

Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy (ENSEM Nancy)

Avis favorable à l'habilitation, pour 4 ans à partir de la rentrée 2012, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy de l'Université de Lorraine*, spécialité *Systèmes numériques*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

L'École devra transmettre à la Commission, en juillet 2014, un rapport intermédiaire relatif à la prise en compte des recommandations.

(AVIS N° 2012/01-04)

4/ Changement de nom d'une école d'ingénieurs

Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITA Bordeaux)

La Commission prend acte du décret n° 2011-1706 du 30 novembre 2011 modifiant l'intitulé de l'**École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux** qui devient l'**École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)**.

En conséquence, le titre d'*Ingénieur diplômé* habilité prend l'intitulé suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine*.

(habilitation en cours accordée, à partir de la rentrée 2011, pour 6 ans en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, pour 2 ans dans le cadre de l'apprentissage – Avis N° 2010/12-03)

(AVIS N° 2012/01-05)

André MORA